



CONVOCACTION Évaluations IFAS

PROMOTION 2024/2025
VERSION 1 du 12 septembre 2024

Règlement des évaluations fait le mercredi 30/08/2024

Bloc de compétences	Module de formation	Date Horaire	Convocation	Durée	Lieu	Modalités	Validation	Session 2
BLOC 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Mardi 25 ou Mercredi 26 février 2025 (Sortie de stage période 2)	Selon plannif	1h00	Bureau formateur	Étude de situation réalisée en stage : présentation orale du raisonnement et de la démarche clinique validant les modules 1 et 2	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 au bloc de compétences. Au sein d'un même bloc de compétence, les notes des modules se compensent entre elles. Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égale à 8/20.	Sortie de stage période 3 ou 4 selon parcours
	Module 2 Repérage et prévention des situations à risque							

Bloc de compétences	Module de formation	Date Horaire	Convocation	Durée	Lieu	Modalités	Validation	Session 2
BLOC 2 Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 Évaluation de l'état clinique d'une personne	Vendredi 20 Décembre 2024 8h30 à 10h00	8h00	1h30	Salle 1	Une épreuve écrite : Étude de situations en lien avec le module 3.	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 au bloc de compétences. Au sein d'un même bloc de compétence, les notes des modules se compensent entre elles. Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égales à 8/20.	Vendredi 28 février 2025 (Sortie de stage) A confirmer selon date jury Avant le 7 mars 2025 si cursus ASSP
	Module 4 Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement	Vendredi 31 janvier 2025 8h30 à 10h00	8h00	1h30	Salle 1	Une épreuve écrite : Étude de situation en lien avec le module 4.	Obtention de l'AGSU niveau 2 Présence obligatoire	Vendredi 28 février 2025 (Sortie de stage) A confirmer selon date jury Avant le 7 mars 2025 si cursus ASSP
	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Vendredi 24 janvier 2025	À définir	0h30	Salles 7, 8 PFCT	AFGSU : Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence – Niveau 2 Situation simulée	Vendredi 28 février de 13h à 17h Avant le 7 mars 2025 si cursus ASSP	Avec S2 du 24 au 28 février 2025 Avant le 7 mars 2025 si cursus ASSP

Bloc de compétences	Module de formation	Date Horaire	Convocation	Durée	Lieu	Modalités	Validation	Session 2
BLOC 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Écrit : Vendredi 28 mars 2025 Oral : Jeudi 3 avril 2025 Le matin	Dépôt dossier auprès des formateurs A définir	Travail personnel 0h20	Bureau du formateur	Une épreuve écrite et orale : -Formalisation sous forme d'un document écrit d'une situation relationnelle vécue en stage -Argumentation orale du document	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 au bloc de compétences. Au sein d'un même bloc de compétence, les notes des modules se compensent entre elles. Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égales à 8/20.	Écrit : Vendredi 16 mai 2024(Journée) Oral : Lundi 19 après-midi (horaire à définir)
	Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Vendredi 4 avril 2025 de 8h30 à 10h	A définir	1h30	Bureau du formateur	Une épreuve écrite d'analyse d'une situation d'encadrement	Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égales à 8/20.	Vendredi 23 mai 2025 après-midi (horaire à définir)

Bloc de compétences	Module de formation	Date Horaire	Convocation	Durée	Lieu	Modalités	Validation	Session 2
BLOC 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Jeu di 17 octob re 2024 08h30 à 10h00	8h00	1h30	Salle 1	Évaluation écrite à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 au bloc de compétences. Au sein d'un même bloc de compétence, les notes des modules se compensent entre elles. Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égales à 8/20. → Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20	Vendredi 20 décembre 2024 de 10h30 à 12h
BLOC 5 Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la	Module 9 Traitement des informations	Jeu di 22 mai 2025	8h00	1h30	Salle 1	Épreuve écrite : Étude d'un extrait de dossier patient Évaluation sur la pertinence des données recherchées et qualité des informations transmises	Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 au bloc de compétences. Au sein d'un même bloc de compétence, les notes des modules se compensent entre elles.	Vendredi 13 juin 2025 à confirmer (Sortie de stage)

<p>qualité/gestion des risques</p>	<p>Module 10 Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques</p>	<p>Jeudi 22 mai 2025</p>	<p>A partir de 9 h 30 selon le tableau de convocation</p>		<p>A définir 3 salles</p>	<p>Évaluation orale en groupe 2 groupes de 5 élèves Temps de préparation : 2 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> - un support de présentation (organisation du travail en équipe) qui sera argumenté - un support type carte mentale pour l'analyse qualité et gestion des risques <p>Oral devant 2 formateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15' partie organisation du travail et champ de compétence - 15' partie démarche qualité et gestion des risques, APP et formation 	<p>Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égales à 8/20.</p>	<p>Vendredi 13 juin 2025 à confirmer (Sortie de stage)</p>
<p>Stages</p>		<p>Période 1 04/11/24 au 06/12/24</p>	<p>En fonction des lieux de stage</p>	<p>5 semaines</p>	<p>Chacune des périodes 1,2 ou 3 doit</p>	<p>L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétence (art 5 arrêté du 10/06/21)</p>		

					Les absences ne pouvant excéder 5% de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant
				5 semaines	porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétence
Période 2 03/02/25 au 07/03/25				5 semaines	L'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes
Période 3 14/04/25 au 16/05/25				5 semaines	Rendu des bilans au plus tard le A définir selon les dates des jurys
				7 semaines	La période 4 doit porter sur les 5 blocs de compétence de l'AS
Période 4 26/05/25 au 11/07/25					

**Les élèves AS concernés par une session 2 sont convoqués 15 mn avant le début de l'évaluation.
Si l'évaluation est planifiée sur un temps de stage, elle n'est pas comptabilisée dans les horaires de stage.**

Certaines dates sont susceptibles de modifications. Dans ce cas, une nouvelle convocation vous sera transmise.
Les élèves doivent se présenter avec une pièce d'identité aux épreuves.

TOUT RETARD DANS LA RESTITUTION DES COPIES ENTRAÎNE LA PERTE DE LA SESSION.

L'élève doit se présenter à la session suivante, dite de « rattrapage » pour les modules non validés.

TOUT ÉLÈVE ABSENT LORS DU TEMPS D'ÉVALUATION PROGRAMMÉE CI-DESSUS PERD LE BÉNÉFICE DE LA SESSION

Les instituts de formation prennent en compte la meilleure note entre celle de la session initiale et celle de la session de rattrapage sur une année d'inscription.

Les sessions de rattrapage des derniers modules réalisés se déroulent au plus tard la 2ème semaine du dernier stage.

Le respect d'un minimum de 2 semaines est souhaitable entre la session initiale et la session de rattrapage afin de permettre à l'élève de consolider ses connaissances.

Pour rappel, il est de bon usage de ne pas communiquer aux élèves les résultats de la session de rattrapage afin de respecter la souveraineté du jury de certification.



Patrick LEHMANN

Directeur des Soins
Directeur de l'Institut de Formation